



**COMITÉ D'ORGANISATION  
A.M.P.V  
Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX  
Ligue Auvergne Rhône-Alpes**



# **AINduro 2024**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

## Table des matières

Article 1	GENERALITES .....	3
Article 2	DROITS D'ENGAGEMENT (Y compris les dossards) .....	3
Article 2-1	ENGAGEMENTS EN LIGNE .....	4
Article 3	INSCRIPTIONS .....	4
Article 4	LICENCES .....	4
Article 5	ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION .....	4
Article 6	DISPOSITION ASSURANT LA SECURITE .....	4
Article 7	LES DRAPEAUX .....	5
Article 8	ACCES PARC COUREURS, TENUE DES STANDS .....	5
Article 9	BADGES/BRACELETS : .....	5
Article 10	EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION DES PARTICIPANTS .....	5
Article 10-1	VETEMENTS .....	5
Article 10-2	CASQUE .....	5
Article 11	SPECIFICATIONS DES MACHINES.....	6
Article 12	CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE .....	7
Article 12-1	CONTROLE ADMINISTRATIF .....	7
Article 12-2	CONTROLE TECHNIQUE.....	7
Article 13	BRIEFING .....	7
Article 14	CIRCULATION.....	7
Article 14- 1	DANS LE PARC.....	7
Article 14-2	DANS LES STANDS.....	7
	AU-DELA DU PIT LANE : VOIE DES STANDS, PANNEAUTAGE.....	7
Article 15	ESSAIS .....	7
Article 16	PROGRAMME de l'AINduro .....	8
Article 17	MISE EN GRILLE .....	8
Article 18	DEPART type « Le Mans ».....	8
Article 19	PANNEAUTAGE.....	8
Article 20	SUIVI DE LA COURSE TV RADIO.....	9
Article 21	PENDANT LA COURSE .....	9
Article 22	ASSISTANCE HORS ZONE.....	9
Article 23	NEUTRALISATION DE LA COURSE, SAFETY CAR .....	9
Article 24	ARRIVEES – FIN DE COURSE .....	10
Article 25	CLASSEMENT .....	10
Article 26	RECLAMATION .....	10
Article 27	SANCTION .....	10
Article 28	PUBLICITE .....	11
Article 29	ASSURANCE.....	11
Article 30	APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT .....	11
Article 31	HEBERGEMENT .....	11
Article 32	LISTE DES RECOMPENSES et PRIX.....	12
Article 33	LISTE DES PENALITES .....	12
Annexe 1	: HORAIRES.....	13
	FICHE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM .....	14

## Article 1 GENERALITES

L'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX inscrite sous le numéro C3139 organise dans le cadre des 72 Heures de Pont-de-Vaux les **24 et 25 août 2024** une course moto tout terrain ayant pour dénomination « l'AINduro ».

Elle est courue en solo avec une seule machine. La cylindrée minimum est de 100 cc .

Nouveautés 2024 deux nouvelles catégories rejoignent l'AINduro :

- Vintage Motorbike : sont acceptées dans cette catégorie : Honda 125,175 CC XLS/XR, Suzuki 125 TS/ ER, Yamaha 125cc DTMX, Kawasaki 125cc KE/ KS
- E Bike : sont acceptées les motos électriques tout terrain tous modèles toutes marques. Cette année est une année de démonstration

Cette épreuve internationale est inscrite au calendrier de la FIM, de la FIM Europe sous le numéro 490/55 IMN ainsi que sur celui de la F.F.M n° **564** .

Cette épreuve est définie par le présent Règlement Particulier, les Règles Techniques de Sécurité FFM endurance tout terrain et le Code Sportif de la F.I.M.

**La course se déroule en 3 temps : une spéciale en ligne sur la partie franchissement et banderolée, une manche de 1h et une manche de 2h30 sur le grand circuit. La spéciale détermine la position sur la grille de départ. Le classement final se fait au cumul des 2 courses.**

Le circuit a une longueur de 5,2 kilomètres environ. La largeur de la piste est de 4 à 12 mètres. L'organisation se réserve le droit de diminuer la longueur du circuit le cas échéant.

Le nombre maximum de participant est limité à 156.

L'AINduro est une épreuve par invitation.

## Article 2 DROITS D'ENGAGEMENT (Y compris les dossards)

Les droits d'engagement sont fixés à 130€ TTC (cent trente euros).

**Important :** votre engagement vous donne accès avec *votre* équipe à l'enceinte du Mondial du Quad qui est une épreuve internationale ; dès le vendredi matin, vous pourrez ainsi profiter des courses, des animations (Freestyle show et Trial Extrem) et de toutes les prestations du village exposant et des infrastructures du paddock (sanitaires, snack). Le Pass paddock pour 3 jours vaut 60€, vous en recevez 4 ce qui représente une valeur de 240 €.

**Pour les pilotes français :** Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX (A.M.P.V.). CB (voir engagement en ligne).

**Pour les pilotes étrangers :** le paiement se fait uniquement par CB (voir engagement en ligne) ou virement bancaire (SWIFT). Dans ce cas, 30€ sont à ajouter aux droits d'engagement pour les frais bancaires.

Relevé d'Identité Bancaire :

BANK NAME	BANK ADDRESS	ACCOUNT NAME
<b>CIC Lyonnaise de Banque</b>	<b>LB PONT DE VAUX</b>	<b>AMPV</b>
IBAN :	SHIFT CODE/BIC	
<b>FR76 1009 6182 0300 0147 5830 145</b>	<b>CMCIFRPP</b>	

Un seul règlement est accepté par inscription. Le règlement est encaissable immédiatement. Il est remboursable en cas de non-sélection. (Confirmation 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet). En cas de désistement avant la date limite du 1<sup>er</sup> août 2024, les engagements ne sont remboursés que sur la base de 50% du montant total. Au-delà de cette date, le montant de l'engagement n'est pas remboursé.

Les règlements sont adressés, soit par courrier au secrétariat de l'organisation des 12 Heures de Pont-de-Vaux :

**AMPV – 52 chemin des creuses - 01290 CROTTET- France**

Soit direct en ligne (Cf Article 2-1 Engagement en ligne).

Tout engagement non accompagné du règlement n'est pas pris en compte.

Pour tout virement bancaire, une copie de la demande de virement doit être jointe à la demande d'inscription.

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et les frais d'engagement ne seraient pas remboursés.

#### Article 2-1 ENGAGEMENTS EN LIGNE

Plus facile, plus rapide et plus sûr, vous pouvez à présent totalement vous engager en ligne.

Vous remplissez votre bulletin d'engagement et vous nous le faites parvenir par mail à [racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com), avec votre carte bancaire vous pouvez facilement régler le montant de votre engagement en allant sur <https://www.apayer.fr/AMPV>

N'oubliez pas dans REFERENCE de préciser la **catégorie AINduro** et le **nom du pilote**.

### Article 3 INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont closes dès que la limite des 156 inscrits est atteinte, suivant l'ordre de réception du courrier.

### Article 4 LICENCES

Seuls sont admis les pilotes en possession d'une licence délivrée par la F.F.M du type INJ, LUE, CEX, INT, LAJ et NCO. Les licences nationales des pays membres de zone Union Européenne, LUE et F.I.M. en cours de validité ainsi que les licences « 1 épreuve LJA » ; cette dernière est limitée en fonction des places disponibles ou en cas de grille incomplète. Pour obtenir une licence à la journée, il faut être en possession d'un certificat médical de moins de 1 an de non-contre-indication à la pratique du sport moto en compétition.

Les imprimés licences « épreuve LJA » sont à compléter en ligne sur le site FFM <http://www.ffmoto.org/journee-licence>. Vous devez ensuite les télécharger et les imprimer pour les présenter aux contrôles.

Les licences nationales étrangères hors zone UE devront être régularisées avec un timbre F.I.M. et l'autorisation de sortie.

L'âge minimum des pilotes est fixé à 15 ans révolus à la date de l'épreuve.

### Article 5 ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION

ORGANISATEUR TECHNIQUE	Maurice MAINGRET 252625
DIRECTEUR DE COURSE :	André LIOGIER 171369
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINT	Michel BERNARD 003604 / /Franck LEGRIS 179400 Christophe COMAS 007077
PRÉSIDENT DU JURY	Paul ROCHE 142107
COMMISSAIRES SPORTIFS	Michel GAMBIN 010940/ Francis SKIERSKOWSKI 022388
COMMISSAIRES DE ROUTE	Commissaires de piste, FFM, ligue Auvergne Rhône-Alpes et clubs voisins
COMMISSAIRE TECHNIQUE	Patrick THEVENARD 147505/ Christian SULPICE 022644
CHRONOMÉTRAGE	AFC Micro

### Article 6 DISPOSITION ASSURANT LA SECURITE

Les zones de départ et d'arrivée, le parc coureurs ainsi que tous les emplacements autour du parcours où le public est admis, sont protégés par une barrière pour contenir le public.

La présence d'animaux, (chiens, même de garde, autres, etc.) est interdite dans l'enceinte du circuit, les stands, zones réservées aux coureurs, mécaniciens, zones publiques, préposés à la signalisation et aux représentants de l'Industrie et de la presse.

Si nécessaire, la piste est correctement arrosée avant et entre les courses/manches et en temps voulu afin d'assurer des conditions de course normales et protéger le public et les coureurs contre la poussière.

## Article 7 LES DRAPEAUX

<i>Drapeau national</i>	Départ de la course
<i>Drapeau vert</i>	Piste libre
<i>Drapeau jaune fixe</i>	Danger, ralentir et défense de dépasser
<i>Drapeau jaune agité</i>	Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter. Les roues de la moto doivent rester en contact avec le sol.
<i>Drapeau Blanc</i>	<i>Croix de St André Rouge</i> Présence du service médical sur la piste. Défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter. Les roues doivent rester en contact avec le sol
<i>Drapeau rouge</i>	Interruption d'une course ou d'une séance d'essai.
<i>Drapeau à damiers</i>	Fin d'une course ou d'une séance d'essai.
<i>Drapeau noir + n° de course</i>	Arrêt immédiat retour aux stands

## Article 8 ACCES PARC COUREURS, TENUE DES STANDS

A votre arrivée, à l'accueil du parc coureurs, l'organisation remet au pilote, la totalité des badges de l'équipe et la plaque AV numérotée.

**Accès au parc coureurs à partir du vendredi 23 août 2024 à partir de 9 heures.**

Toute personne souhaitant accéder au parc de ravitaillement et/ou de panneautage pendant la course devra être titulaire a minima d'une licence "assistant pilote" dite "LAP" (45€ par an), d'une licence journée « LJP » 20€, d'une licence sportive (**NCO**, etc.) ou dirigeant, etc.

Nous vous rappelons que le moto-club organisateur ne garantit pas en individuel accident les personnes non-membres de l'organisation se trouvant dans le parc de ravitaillement et/ou de panneautage.

## Article 9 BADGES/BRACELETS :

Chaque pilote recevra les bracelets de l'équipe : 1 pilote, 1 mécanicien, 1 panneuteur, 1 accompagnateur soit un total de 4 bracelets.

Enfant moins de 12 ans bracelet obligatoire « accompagnateur » uniquement. Les enfants de moins de 4 ans ne sont pas admis au paddock, uniquement au parc « P1 ». Des bracelets supplémentaires peuvent être achetés aux vérifications administratives dans la limite de 3 par équipe.

Les bracelets et vignettes véhicules sont uniquement réservés à l'assistance. En cas de fraude, une sanction vous sera appliquée (cf. article 41). Les teams sont répartis dans le paddock Ouest, maximum 2 véhicules par équipage. Les remorques non utilisées restent sous la responsabilité des équipages.

Les concurrents devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et prévues par le règlement FFM.

Le stand doit être tenu et rendu propre. **Tapis environnemental obligatoire dans la zone de ravitaillement et de mécanique.**

## Article 10 EQUIPEMENTS ET VETEMENTS DE PROTECTION DES PARTICIPANTS

### Article 10-1 VETEMENTS

Pendant les activités, les pilotes doivent porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux.

Les protections ne bénéficiant pas du label FFM devront être conformes aux normes suivantes :

- Protection dorsale Norme EN 1621-2
- Protection pectorale Norme EN 14021 et EN 1621-3
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) Norme EN 14021 ou EN 1621-3 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale

### Article 10-2 CASQUE

Pendant les activités les pilotes portent un casque homologué.

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Tous les casques doivent être marqués avec l'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes : FIM, Europe / ECE 22/05, Grande Bretagne BSA et B, USA SNELL+2010 ou Japon JLS.T8133 2007. Aucun objet saillant, lumière, caméra et autres, ne doit être placé sur le casque.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Pour la protection des yeux, le port de lunettes, lunettes de protection ainsi que les visières sont autorisées. Les protections des yeux et lunettes doivent être en matière sécurité, incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.

*Les casques des pilotes devront être munis de surfaces rétro réfléchissantes auto-adhésives obligatoires de 5 cm<sup>2</sup> minimum sur l'arrière et sur les côtés. Les roll-off sont autorisés mais les Tear-off sont interdits sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.*

## **Article 11 SPECIFICATIONS DES MACHINES**

Les 3 plaques numéros fournies par l'organisation devront être mises en place (1 avant et 1 de chaque côté).

Le phare avant doit être enlevé ou à minima protégé.

Les béquilles latérales et les carénages sont interdits.

L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire.

Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un frein sur chaque roue qui fonctionne indépendamment et de manière concentrique avec la roue

La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité.

Un coupe-circuit ou un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.

Le ou les tuyaux d'échappement devront être conformes au modèle préconisé par le constructeur et être dirigés vers l'arrière.

Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode "2 Mètres Max", détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité "niveau sonore des machines".

La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu, recouvrant largement les brides de fixation du guidon.

Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.

La réparation par soudure des guidons est interdite.

Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant.

Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé.

Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.

Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.

Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.

La capacité des réservoirs ne peut excéder 12 litres pour les moteurs 2T ou 4T.

Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.

Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).

## Article 12 CONTROLES ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Les contrôles administratifs et techniques des équipages ont lieu sur le circuit le **samedi 24 août 2024 de 8h00 à 11h00.**

**Vous seront remis les plaques autocollantes moto, bracelets, badges véhicules, dossard pilote et chasuble panneauteur.**

### Article 12-1 CONTROLE ADMINISTRATIF

Les pilotes doivent se présenter au contrôle administratif, à l'heure indiquée sur la confirmation d'engagement. Tout dépassement de l'heure de convocation indiquée de plus de 2 minutes est pénalisé. Les pilotes se présenteront munis de :

- Leur confirmation d'engagement
- Leur licence
- Leur pièce d'identité
- D'une caution de 250€ en échange du transpondeur pour le chronométrage électronique.
- La caution n'est pas restituée en cas de perte du transpondeur.
- Les pilotes étrangers présenteront en plus l'autorisation de sortie de territoire.

Après l'accueil administratif, les pilotes doivent se présenter immédiatement au contrôle technique.

### Article 12-2 CONTROLE TECHNIQUE

Les machines sont propres, les marques de peinture apposées dans les épreuves antérieures effacées.

Le cadre de la machine est plombé et numéroté.

Le niveau sonore limité à **109 dB (+/- 2dB) à 2 m** max est vérifié.

L'extincteur de 6 kg d'un modèle agréé pour les feux d'hydrocarbures doit être présenté et sera marqué.

## Article 13 BRIEFING

- **Samedi 24 août 2024 à 11h30 au parc pilote moto à proximité des contrôles administratifs et techniques.**

La présence au briefing de tous les pilotes est obligatoire. La participation pourra être contrôlée (signature ou émargement par les pilotes).

## Article 14 CIRCULATION

Pendant la course, mis à part la moto et le pilote participant à la course, seul sont autorisés les personnes suivantes :

### Article 14- 1 DANS LE PARC

- Les personnes avec badge/bracelet
- Les véhicules avec vignette

### Article 14-2 DANS LES STANDS

1 pilote, 1 mécanicien, 1 panneauteur, 1 accompagnateur

Aucun véhicule, la circulation est autorisée à pied uniquement.

### **AU-DELA DU PIT LANE : VOIE DES STANDS, PANNEAUTAGE**

Seules les personnes équipées des bracelets « pilotes », « panneauteurs » munis de chasuble pit-lane sont autorisées d'accéder à cet emplacement. La circulation est autorisée à pied uniquement.

**Attention : Pour des raisons d'assurance, le dossard pilote ne peut être porté que par les pilotes, ce n'est pas une chasuble.**

## Article 15 ESSAIS

La spéciale en ligne fera office de séance de qualifications.

L'utilisation d'un "mulet" est strictement interdite ; les essais se font avec la machine de course présentée aux contrôles techniques.

## Article 16 PROGRAMME de l'AINduro (sous réserve de modifications)

### Samedi 24 août 2024

- 8h00 à 11h00 Contrôles administratifs et techniques
- 11h00 à 11h30 Briefing pilotes obligatoire
- 14h00 à 16h00 AINduro la Spéciale
- 16h30 à 17h00 Pré-grille 1<sup>ère</sup> manche
- 17h00 à 18h00 1<sup>ère</sup> manche

### Dimanche 25 août 2024

- 8h00 à 08h30 Pré-grille 2<sup>nde</sup> manche
- 08h30 à 11h00 2<sup>nde</sup> manche
- 18h15 Remise des Prix

## Article 17 MISE EN GRILLE

Le classement de la Spéciale en ligne détermine la position sur la grille de départ des deux manches.

Sous les ordres d'un commissaire, depuis les stands avec leur machine, **les pilotes rejoignent la grille de départ 30 minutes avant l'heure de départ de chaque manche**. Ils vont se placer en épi le long de la barrière, face au public dans l'ordre des numéros indiqués sur la grille de départ.

Les départs sont donnés, style LE MANS ; les machines sont installées côté gauche de la piste moteur arrêté. Les pilotes sont du côté droit.

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, n'est tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de prégrille.

**ATTENTION** : l'accès à la piste sera fermé 20 minutes avant l'heure de départ de chaque manche. Dans ce cas, le pilote retardataire partira des stands après le départ et sous les ordres d'un commissaire.

**Les assistances à la mise en place des étriers de coupe-circuit (goupille, plastique, allumette, etc.) sont interdites et sanctionnées.**

Seul le pilote prenant le départ et un accompagnant en dossard de course sont autorisés dans l'aire de départ. Toutes les autres personnes de l'équipage doivent rester derrière les barrières de sécurité côté public.

## Article 18 DEPART type « Le Mans »

Sur ordre du directeur de course 10' avant l'heure de départ de chaque manche, les pilotes se placent le long du muret côté droit, **un talon collé obligatoirement contre le muret**.

Un officiel surveille le positionnement de celui-ci et est en mesure de constater et d'établir une constatation de fait qui est sanctionnable pour non-respect de la procédure de départ (pénalité de 2').

Le directeur de course, positionné au niveau de la ligne de départ, dirige la procédure de départ.

Le départ est donné au drapeau tricolore par le directeur de course ou une personne désignée sous sa responsabilité, après passage du panneau « 30 secondes » puis « 5 secondes ».

Les motos qui ne démarreront pas bénéficieront de leur assistance (accompagnant en dossard autorisé dans l'aire de départ) après que le directeur de course leur aura donné l'autorisation au moyen du drapeau vert.

En cas de forte pluie, le directeur de course pourra procéder à un départ sous régime du « Safety-Car ».

Tout faux départ sera signalé aux pilotes par un drapeau rouge et la course sera arrêtée. A ce signal, les pilotes devront retourner à leur place et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible.

## Article 19 PANNEAUTAGE

La zone de panneautage se situe le long de ligne droite des stands motos. Seules les personnes équipées des bracelets + chasubles « panneuteur », « mécanicien » sont autorisées d'accéder à la zone de panneautage. La circulation est autorisée à pied uniquement.

**Attention : Pour des raisons d'assurance, le dossard pilote ne peut être porté que par les pilotes, ce n'est pas une chasuble.**

## **Article 20 SUIVI DE LA COURSE TV RADIO**

Vous avez la possibilité de suivre les résultats sur la fréquence TV 69 UHF/PAL, sur internet sur le site [mondialduquad.com](http://mondialduquad.com) (live) et à la radio sur le canal 108 FM, streaming sur la page Facebook « 72h de Pont-de-Vaux ».

## **Article 21 PENDANT LA COURSE**

Le pilote et sa machine avec son transpondeur forment un tout indissociable.

Tout changement de machine est interdit.

La liaison radio avec les stands est interdite.

Les machines pourront être examinées par les commissaires à n'importe quel moment pour s'assurer qu'aucune machine ou pièce marquée n'a été changée.

Une machine contrôlée trop bruyante doit se mettre en conformité. Elle n'est autorisée à effectuer la manche suivante que si la conformité est constatée par le commissaire technique. Tout changement de silencieux doit s'effectuer avec un silencieux ayant été contrôlé et pointé lors du contrôle technique.

Les pilotes qui ne sont pas équipés de leur dossard ou que celui-ci est détaché, que le nom ou le logo des sponsors officiels soit masqué doivent s'arrêter immédiatement pour y remédier.

Les pilotes sont protégés par leur tenue. Les manches recouvrent la totalité des bras.

A l'issue de l'épreuve, les commissaires vérifient qu'aucune irrégularité n'a été commise.

### **Ravitaillement et interventions mécaniques :**

Les ravitaillements en carburant devront s'effectuer obligatoirement aux stands, moteur arrêté. Pour protéger le sol, les pilotes doivent installer un tapis étanche et absorbant conforme aux normes FIM sous leur machine pour tout ravitaillement en carburant ou toute séance de mécanique.

Dans la zone des stands, les interventions mécaniques sur les motos ne peuvent s'effectuer qu'à l'intérieur du stand de l'équipe.

Toute intervention extérieure est interdite en dehors de la zone des stands (fourniture de lunettes, de gants, de pièces mécaniques, etc.).

## **Article 22 ASSISTANCE HORS ZONE**

Tout pilote se trouvant immobilisé sur la piste (moteur calé, etc...) doit en tout premier lieu évacuer sa moto pour la dégager de la piste.

Les dépannages de fortune et rapides s'effectueront sur le bord de la piste sous la protection d'un Commissaire de piste, par le pilote uniquement, à condition que la machine soit bien garée et ne présente aucun danger pour la sécurité de tous. Toute aide extérieure y compris du mécanicien est interdite. La mécanique, assistance ou aide sont interdites en dehors de la zone d'assistance.

En cas de panne totale, à la demande du pilote, sur appel du poste de commissaire de piste le plus près, la direction de course ordonnera l'envoi d'un quad de remorquage officiel. Le déclenchement de cette procédure entrainera automatiquement une pénalité de l'équipage. Tout autre moyen de remorquage quad ou autre véhicule est strictement interdit.

## **Article 23 NEUTRALISATION DE LA COURSE, SAFETY CAR**

Si pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou toute autre cause) engagerait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le directeur de course pourra décider la neutralisation sous le régime «Safety-Car» par la présentation du panneau **SC** «Safety-Car».

Dans ce cas, un véhicule spécialement balisé muni de gyrophares de couleur orange emprunte la piste depuis son poste à la sortie du chronométrage, il circule à vitesse modérée. Le drapeau jaune est présenté aux postes de commissaires, les coureurs rattrapant le Safety-Car se rangent derrière lui sans le dépasser, en file indienne. Il est interdit de doubler le Safety-Car.

Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau **SC** « Safety-Car » est placé après la sortie du chronométrage pour en informer les coureurs. Pendant la procédure « Safety-car », les interventions

mécaniques ainsi que les ravitaillements sont autorisées. La reprise de la piste pourra se faire selon la procédure suivante : la sortie des stands restera ouverte 30 secondes après le passage du Safety-Car.

Lorsque le Safety-Car est rappelé par le directeur de course, il allume un gyrophare de couleur bleue, les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où le Safety-Car quitte la piste pour revenir à son poste, à la sortie du chronométrage. Chaque tour accompli pendant l'intervention du Safety-Car est comptabilisé comme tour de course.

## **Article 24 ARRIVEES – FIN DE COURSE**

Pour les 2 manches, les arrivées se font face au poste de chronométrage, le drapeau à damier est agité au niveau de la chicane de chronométrage. Après le baisser du drapeau, tous les pilotes ralentissent mais ne s'arrêtent pas

Tout arrêt dans la ligne droite des stands est interdit.

Les pilotes restent dans leur position respective et suivent le véhicule direction de course par la piste jusqu'à leurs stands.

## **Article 25 CLASSEMENT**

Le classement scratch est établi à l'issue de la seconde manche sur le cumul des tours effectués lors de chaque manche.

Le pilote ayant effectué le plus grand nombre de tours, toutes manches confondues, est déclaré vainqueur de l'AINduro.

En cas d'égalité au nombre de tours, le classement se fait au temps cumulé des 2 manches.

Pour les 2 manches, tout pilote passant la ligne d'arrivée après les 10 minutes de retard sur le pilote de tête, ne verra pas son dernier tour compté.

Seules les motos ayant franchi la ligne d'arrivée dans les 10 minutes après l'abaissement du drapeau à damier de la seconde manche sont classées.

## **Article 26 RECLAMATION**

Les réclamations sont déposées conformément aux termes du Code Sportif article 510 et suivants.

Elles sont remises au Directeur de Course.

Toutes réclamations sont recevables pendant la course et dans le délai maximum de 30 minutes après l'affichage du classement de la course. Passé ce délai, elles ne sont plus acceptées.

Les réclamations relatives au classement sont reçues accompagnées d'une somme de 75 €, remboursable si la réclamation est fondée.

## **Article 27 SANCTION**

L'épreuve est une course sportive. La sécurité et l'esprit sportif imposent des règles qui doivent être comprises et appliquées. Si ces règles ne sont pas suivies, des sanctions sont appliquées.

Toute action susceptible de mettre en danger la vie d'autrui ou la sécurité sera sanctionnée. Il en est de même pour tout insulte ou geste agressif envers l'organisation, un commissaire, un autre pilote, un membre de son équipe ou d'une autre équipe.

Les sanctions prises par le jury conformément au code sportif peuvent être : un avertissement, un blâme, une pénalité de temps, une amende qui ne pourra excéder 450 €, un déclassement, l'exclusion de l'épreuve, la saisine de l'instance disciplinaire.

Se reporter à la liste des pénalités cf. Article 41.

L'équipe forme un groupe solidaire. En cas de non-respect des règles impliquant un ou plusieurs membres d'une équipe, de comportement ou conduite préjudiciable pour le bon déroulement de l'épreuve, c'est toute l'équipe qui sera considérée comme responsable et pourra être exclue de la compétition avec effet immédiat. Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe.

## Article 28 PUBLICITE

Il est rappelé conformément à la loi 91-32, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

1) Toute publicité ou action publicitaire et promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands, parcs, piste, village, etc.) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le service de publicité du Mondial du Quad. Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands sont formellement interdits, sauf accord express de l'organisateur.

2) Les parcs réservés aux concurrents, à l'assistance et aux firmes sont mis à la disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

3) Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du circuit et des communes environnantes, sont strictement interdites sauf accord écrit préalable du responsable du service publicité du Mondial du Quad et des autres autorités administratives compétentes.

4) Les dossards officiels et plaques numéros autocollantes devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc..). Le dossard est inclus dans l'engagement et sera conservé par les pilotes à l'issue de la course. Malgré tout, pour leur promotion et dossier presse, les pilotes ont la possibilité de faire floquer leurs maillots avec les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier des charges fourni par l'organisation sur le positionnement, la couleur et les dimensions cependant le pilote devra impérativement porter le dossard aux essais et pour les courses.

## Article 29 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance.

**En cas d'accident, le transport en ambulance, du circuit des 12 heures Pont-de-Vaux (01) vers un Centre hospitalier RESTE A LA CHARGE DES ENGAGES.**

Pour les licences « une épreuve » délivrées par la FFM, les pilotes étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ne bénéficient d'aucune garantie attachée à cette licence. Lors des vérifications administratives, vous pouvez souscrire un complément de garantie corporelle. En cas de refus de votre part, nous vous demandons de signer une décharge de responsabilité.

## Article 30 APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

### Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une sanction

Les concurrents s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses.

Tous les points non prévus au présent règlement sont tranchés par le Jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence.

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le Code Sportif de la F.F.M.

## Article 31 HEBERGEMENT

Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir : Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33. (0)3.85.30.68.69

E-mail : <mailto:pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr>- [www.pontdevaux.com](http://www.pontdevaux.com)

## Article 32 LISTE DES RECOMPENSES et PRIX

1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Classement Scratch	Coupe : 1 <sup>er</sup> 300 € /2 <sup>ème</sup> 200 € /3 <sup>ème</sup> 100 €
1 <sup>er</sup> MX1 (2T mini 151cc max 250cc – 4T mini 251cc max 450cc)	Coupe
1 <sup>er</sup> MX2 (2T mini 100cc max 150cc – 4T mini 175cc max 250cc)	Coupe
1 <sup>er</sup> MX3 (2T mini 251cc max 500cc – 4T mini 451cc max 650cc)	Coupe
1 <sup>er</sup> 2 <sup>ème</sup> 3 <sup>ème</sup> Féminine (open)	Coupe
1 <sup>er</sup> Pilote de l'AIN	Coupe
1 <sup>er</sup> Vétéran (open — >40 ans)	Coupe
1 <sup>er</sup> Vintage - 2 <sup>ème</sup> Vintage- 3 <sup>ème</sup> Vintage	Coupe
1 <sup>er</sup> Elec -2 <sup>ème</sup> Elec -3 <sup>ème</sup> Elec	Coupe

## Article 33 LISTE DES PENALITES

Ces pénalités peuvent être aggravées par décision du jury (faute grave, récidive)

INFRACTION CONSTATEE	SANCTION
1 Toute insulte ou geste agressif envers l'organisation, un commissaire, un autre pilote, un membre de son équipe ou d'une autre équipe	100€ + Pénalité de 3' à Exclusion
2 Utilisation frauduleuse des badges et non-respect des conditions d'attribution de ceux-ci, utilisation frauduleuse vignette véhicule	100€ + Pénalité de 2' à exclusion
3 Utilisation mini moto non autorisée ou autre dans l'enceinte du circuit	Pénalité de 2' à exclusion
4 Assistance extérieure hors stand (ex. changement de lunettes)	Pénalité de 2' à exclusion
5 Dépassement constaté des normes de bruit en vigueur ( <b>109 dB (+/- 2dB)</b> )	Pénalité de 2' à exclusion
6 Retard au contrôle administratif de plus de 2 minutes	Pénalité de 2'
7 Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ	Pénalité de 2'
8 Non-respect des consignes de sécurité ou autres dans les stands (Soudure, fumeurs, etc...), pit lane, panneautage	Pénalité de 2'
9 Moteur non arrêté au stand pendant le ravitaillement	Pénalité de 2'
10 Vitesse excessive dans les stands >20 km/h	Pénalité de 2'
11 Départ anticipé	Pénalité de 2'
12 Doubler un concurrent sous le drapeau jaune	Pénalité de 2'
13 Doubler un concurrent sous régime « Safety car »	Pénalité de 2'
14 Couper le circuit	6' jusqu'à l'exclusion
15 Sens inverse sur circuit ou dans les stands	6' jusqu'à l'exclusion

## Annexe 1 : HORAIRES

(sous réserve de changement)

intervalle	durée		Début	Fin	
	00:30	<b>VENDREDI 23</b>	08:00	08:30	Accueil commissaires
	00:30		08:30	09:00	Briefing commissaires
	00:15		08:30	08:45	Briefing Kids
	00:45		08:45	09:30	Briefing Mondial + Contest
	00:20		09:30	09:50	Essais Kids Quad (Chrono 9h30/9h50)
00:25	00:45		10:15	11:00	Essai Contest (Chrono 10h30/11h00)
00:15	01:30		11:15	12:45	Essais Mondial (Chrono 11h45/12h45)
	01:20		<b>12:45</b>	<b>14:05</b>	<b>REPAS</b>
00:15	00:10		14:20	14:30	Prégrille Kids Quad
	00:20		14:30	14:50	1ère manche Kids Quad
00:10	00:30		15:00	15:30	Prégrille Contest
	03:00		15:30	18:30	1ère manche Contest
00:20	00:10		18:50	19:00	Prégrille Kids Quad
	00:20		19:00	19:20	2ème manche Kids Quad
	01:40		<b>19:20</b>	<b>21:00</b>	<b>APERERO ET REPAS</b>
	00:15	<b>SAMEDI 24</b>	08:00	08:15	Briefing commissaires
00:15	00:30		08:30	09:00	Pré-grille Mondial
	03:30		09:00	12:30	1ère manche Mondial
	01:10		<b>12:30</b>	<b>13:40</b>	<b>REPAS</b>
00:10	00:10		13:50	14:00	Prégrille Kids Quad
	00:20		14:00	14:20	3ème manche Kids Quad
00:10	00:30		14:30	15:00	Prégrille Contest
	01:00		15:00	16:00	2ème manche Contest
	02:00		14:00	16:00	AINduro "La Spéciale"
00:30	00:30		16:30	17:00	Prégrille AINduro
	01:00		17:00	18:00	1ère manche AINduro
	01:20		<b>18:00</b>	<b>19:20</b>	<b>REPAS</b>
00:10	01:15		18:45	20:00	Pré-grille Mondial Présentation des nations
	04:00	20:00	00:00	2ème manche Mondial	
	00:15	<b>DIMANCHE 25</b>	07:30	07:45	Briefing commissaires
00:15	00:30		08:00	08:30	Prégrille AINduro
	02:30		08:30	11:00	2ème manche AINduro
	01:20		<b>11:00</b>	<b>12:20</b>	<b>REPAS</b>
00:10	00:30		12:30	13:00	Pré-grille Mondial
	04:30		13:00	17:30	3ème manche Mondial
		18:15		Remise des Prix AINduro/Mondial	

19h30/20h30 Visite stands Mondial

08h/11h Contrôle adm/tech AINduro  
11h/11h30 Briefing AINduro

17h10/17h50 Remise Prix Kids/Contest

18h45/18h55 Ouverture parc fermé  
18h55/19h15 Mise en place quads  
19h15/19h45 Présentation des Nations avec les pilotes  
19h45/20h Procédure de départ



**FICHE D'INSCRIPTION /  
ENTRY FORM**

AINduro  
Août / August 24 et 25 2024

**FFM N°564 / IMN # 490/55**

N° de Course / Race n°

PILOTE	
NOM / Surname	
PRENOM / First Name	
ADRESSE / Address	
CODE POSTAL - VILLE / Postcode - City	
PAYS / Country	
TELEPHONE / Phone	
PORTABLE / Mobile	
EMAIL	
NE(E) LE / Date of Birth	
N° LICENCE	
CASM n°	
<b>Marque / Trademark.....Modèle / Model.....CC.....</b>	
<b>MX1 :</b> <input type="checkbox"/> 2T (mini 151cc max 250cc) <input type="checkbox"/> 4T (mini 251cc max 450cc) <input type="checkbox"/> <b>Féminine</b>	
<b>MX2 :</b> <input type="checkbox"/> 2T (mini 100cc max 150cc) <input type="checkbox"/> 4T (mini 175cc max 250cc) <input type="checkbox"/> <b>E Bike</b> <input type="checkbox"/> <b>Vintage Motorbike</b>	
<b>MX3 :</b> <input type="checkbox"/> 2T (mini 251cc max 500cc) <input type="checkbox"/> 4T (mini 451cc max 650cc) <input type="checkbox"/> <b>Vétéran</b>	
Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent toutes les conditions. Ils s'engagent sur l'honneur à ne pas laisser d'autres pilotes que ceux régulièrement inscrits participer à l'épreuve : essais et course. Ils certifient être en possession de leur licence à jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur le bulletin d'engagement sont exacts.	
Ci-joint la somme de ..... € représentant le montant de l'engagement. (Merci d'entourer la somme correspondant). ATTENTION ! Un seul chèque par équipage. Chèque encaissable immédiatement et remboursé en cas de non-sélection. <b>Pour les pilotes étrangers, seuls les virements bancaires sont acceptés + 30 €</b> pour frais bancaires. Merci de joindre un accusé de transfert. Confirmation des engagements 2ème quinzaine de juin. Engagement avec son règlement à retourner à l'adresse suivante : <b>AMPV – 52 chemin des creuses – 01290 Crottet</b>	
Please find enclosed the amount of .....€ for the entry fees + <b>30 € for bank charges</b> (Please mark the corresponding amount) <b>IMPORTANT! For non-French competitors, only payment by bank transfer (SWIFT) are allowed</b> a copy of the bank transfer is enclosed as a guarantee. The confirmation will be sent by the first two weeks of July.	
DATE :    /    / 2024	<b>NOM ET SIGNATURE DU PILOTE :</b>
	(Précédés de la mention "Lu et Approuvé")
<b>Pilotes français</b>  Solo 130€ ☐	<b>Foreign riders</b>  Solo 130€ + 30 € ☐
	<b>Mode de paiement</b> Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/> n° de chèque.....                      Date..... Banque..... Titulaire.....
<b>Visa administratif</b>	<b>Visa technique</b>

